

**KUMUN
LOCOAL MENDON**



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi). le samedi de 9h à 12h.

Courriel : accueil@locoal-mendon.fr

Site : www.locoal-mendon.fr

PERMANENCES

(sur rendez-vous)

M. MAJOU Jean-Maurice, Maire

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

Lundi : 10H à 12H

Samedi : 10H à 12H

M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement, Culture, Associations, Communication, Sport

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

Samedi : 10H à 12H

Mme BESNARD Catherine, Adjointe Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S

(Centre Communal d'Action Sociale)

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

Vendredi : 10H à 12H

Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe Relations Intercommunales

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

Jeudi 10H à 12H

M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint Urbanisme, Travaux

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

Mercredi : 10H à 12H

M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint Suivi des Travaux

Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée à la culture

Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée aux écoles

Assistante sociale : Mme SIMONOFF

Mercredi matin 09H à 12H

02 97 30 27 50

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 110

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 26 Mars 2018**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2017

2. Tarif 2018 Méliscènes

Un tarif de 6€ commun à toutes les représentations organisées dans le cadre de ce festival est proposé.

Vote, à l'unanimité des présents et représentés.

3. Subventions 2018 : associations et participations diverses

La commission association propose de ne pas modifier les barèmes votés l'an dernier. Le montant total des subventions proposé pour 2018 est donc de 12435€ (13545€ en 2017). Concernant l'Hermine Football, le montant de la subvention a baissé car, depuis l'an dernier, les communes membres du groupement des jeunes de la Ria doivent financer cette structure, la communauté de communes ayant pris la décision de ne plus assurer ce financement. Ainsi, en 2017, les jeunes footballeurs de Locoyal-Mendon ont été subventionnés 2 fois : une fois via l'Hermine Foot et une fois via le Groupement des Jeunes de la Ria, la décision d'AQTA ayant été prise après le vote des subventions. Pour 2018, les jeunes seront subventionnés uniquement dans le cadre du Groupement.

Subventions extérieures : le montant total proposé est de 360€ (505€ en 2017).

Participations diverses : le montant total est de 8350€ dont 2400€ pour le Groupement des Jeunes de la Ria. L'enveloppe de 5000€ pour événement exceptionnel est proposée de la façon suivante :

Zygotroupe : 1500€ (renouvellement de décors)
Cétavoir : 500€ (rallye photos)
Comice Agricole du Canton de Belz : 3000€

Vote des montants proposés.

4. Subventions 2018 Dasson An Awel

Proposition de reconduire la subvention versée en 2017 soit 2000€.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

5. Rédadeg 2018 – Achat kilomètres

La Rédadeg, course pour la langue bretonne, passe par la commune de Locoal-Mendon le 9 mai.

La commune achète 1 kilomètre pour une somme de 200€

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

6. Sentier de randonnée – Signature de conventions

Une extension du sentier Lapaul-Cosquer est prévue. Les parcelles appartenant à Mme Annie Le Baron, Jean-Pierre Rollando, Fabrice Rollando, Mme Danielle et M. Michel Collet doivent être traversées. Afin d'améliorer le circuit Locoal-Mendon / Belz, M. Jean-Pierre Prado, autorise le passage du sentier sur son terrain.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

7- Subventions aux écoles

La commission école du 12 février propose de reconduire les montants votés en 2017.

Vote à l'unanimité des présents et représentés du montant des subventions.

8- Convention avec l'école privée Notre Dame des Fleurs

Un élève de primaire de l'école Hugues Aufray coûte 297,48€ (308,96€ en 2016) et un élève de maternelle 1175,38€ (1124,81€ en 2017). Le nombre d'enfants de

maternelle a augmenté par rapport à 2017 à l'école Notre Dame des Fleurs.

Le montant de la convention pour 2018 augmente donc et passe de 116 960,84 en 2017 à 124 437,05€ pour cette année.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

9- Subvention 2018 à l'école Diwan An Alré

Deux enfants de la commune sont actuellement scolarisés en maternelle à l'école Diwan An Alré. La commune de Locoal-Mendon ne possédant pas ce type de structure, il convient de participer aux frais de scolarisation de ces enfants à hauteur du coût de fonctionnement d'un élève de maternelle de l'école Hugues Aufray soit 1175,38€. Le montant de participation global est de 2350,76€.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

10- Subvention 2018 à l'école Gabriel Deshayes

Un enfant de la commune est actuellement scolarisé en élémentaire en classe ULIS à l'école Gabriel Deshayes. La commune de Locoal-Mendon ne possédant pas ce type de structure, il convient de participer aux frais de scolarisation de cet enfant à hauteur du coût de fonctionnement d'un élève de primaire de l'école Hugues Aufray soit 279,48€.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

11- Tarifs séjours CLSH et jeunes 2018

Présentation des séjours et tarifs proposés par la commission jeunesse du 12 février 2018 :

Séjour 8-10 ans à Branféré :

- 120€ pour les enfants de la commune ;
- 150 € pour les enfants extérieurs

Séjour CLSH 6-10 ans à Ploemel :

- 60€ pour les enfants de la commune ;
- 80€ pour les enfants extérieurs

Séjour de l'Espace Jeunes à Disneyland Paris du 3 au 4 mai :

- 150€ pour les jeunes ayant participé aux ateliers d'autofinancement ;

- 180€ pour les jeunes n'ayant pas participé aux ateliers d'autofinancement

Séjour intercommunal 11-13 ans à Penthièvre :

- 165€ pour les jeunes de Locoal-Mendon, Etel, Erdeven ;
- 365€ pour les jeunes extérieurs ;

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

12- Horaires école Hugues Aufray

Suite à la décision de revenir à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 à la semaine de 4 jours, il convient de fixer les nouveaux horaires de l'école Hugues Aufray à partir du 3 septembre 2018.

Après avis du Conseil d'Ecole du 13 février 2018, les horaires proposés sont les suivants :

- Maternelles :
 - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h50-11h50/13h30-16h30
 - Mercredi : Pas d'école
- Élémentaires :
 - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h50-12h/13h40-16h30
 - Mercredi : Pas d'école

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

13- Règlement de location de matériel et mise en place d'une caution

Compte tenu des dérives qu'il a été constaté dans la mise à disposition du matériel communal (matériel emprunté sans réservation, matériel rendu abîmé et sale...), il est proposé de mettre en place le règlement de location de matériel. Il est également proposé de mettre en place une caution de 200€.

Il convient de préciser dans le règlement ce qui a été décidé au mois de décembre dans le cadre du vote des tarifs de location des chapiteaux : les services techniques les livrent mais ne les montent pas.

Vote à l'unanimité des présents et représentés, du règlement de location du matériel dans lequel a été rajouté le point évoqué plus haut et la mise en place d'une caution.

14 à 16- Approbation des comptes administratifs 2017 de la Commune, de la Salle Emeraude et des Mouillages

Présentation du compte administratif de la Salle Emeraude (pour la dernière fois puisque ce budget n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2018). En fonctionnement, compte tenu des travaux prévus, une économie importante a été réalisée sur les postes d'entretien. Ainsi, la subvention d'équilibre versée par le budget communal au budget de la salle n'a été que de 94000€ au lieu de 137000€. En investissement une dépense de 14000€ a été réalisée (matériel de sono notamment).

Le compte administratif de la Commune est ensuite présenté. Le Maire précise que la situation financière de la commune est très saine. Une économie de 125000€ est à noter en section de fonctionnement notamment due à un versement moins important de la subvention d'équilibre au budget de la salle et à la maîtrise de la masse salariale. Ainsi, 2 213 000€ ont été dépensés au lieu des 2 338 000€ inscrits au budget. Les recettes de fonctionnement ont également été plus élevées qu'envisagées. La capacité d'autofinancement ressort donc à 729 000€ (441 000€ prévus). En section d'investissement, les travaux de la salle ne débutant que fin avril 2018, l'excédent d'investissement est de 639 000€.

Le compte administratif 2017 des Mouillages est également présenté.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

17 à 19- Approbation comptes de gestion 2017 de la Commune, de la Salle Emeraude et des Mouillages

Les comptes de gestion 2017 de la Commune, de la Salle Emeraude et des Mouillages sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

20- Acquisition inférieures à 500€ H.T.

Il s'agit d'acquisitions de faibles montants qui ont une longue durée de vie. De part cette durabilité, il est

souhaitable de les porter en section d'investissement (EX : escabeau, tronçonneuse, tables, poubelles, ordinateurs...)

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

21- Affectation de résultats-Budget commune

La section de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 729 436,34€. A ce montant, compte tenu de la suppression du budget de la salle Emeraude depuis le 1^{er} janvier 2018, il convient de rajouter l'excédent de fonctionnement de la Salle Emeraude : 19 781,89€. L'excédent total de fonctionnement est donc de : 749 218,23€

La section d'investissement du budget principal de la Commune de l'exercice 2017 présente un excédent de 659 185,52€. A ce chiffre, il faut déduire le déficit d'investissement de la Salle Emeraude : 19 781,89€. L'excédent total d'investissement est donc de : 639 403,63€.

La commission finances du 12 mars 2018 propose d'affecter les résultats 2017 de la façon suivante :

- 659 185,52€ en excédent de fonctionnement capitalisé pour le financement de l'investissement de l'exercice 2018
- 89 781,89€ en report d'excédent à la section de fonctionnement et de l'inscrire au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2018 ;
- 639 403,63€ en report d'excédent à la section d'investissement

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

22- Vote des taux d'imposition

La commission finances du 12 mars 2018 propose de reconduire les taux d'imposition votés en 2017 et qui n'ont pas changé depuis de nombreuses années :

- Taxe d'habitation : 13,57%
- Taxe foncière bâtie : 19,38%
- Taxe foncière non bâtie : 47,66%

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

23- Budget primitif 2018

Budget Commune :

A partir de cette année, les dépenses relatives à la Salle Emeraude sont incluses dans le budget communal. En section de fonctionnement, la masse salariale est en augmentation. En effet, un comparatif des différents avantages accordés aux agents des communes proches a mis en évidence le fait qu'ils bénéficient de certains avantages sociaux qui n'existent pas à Locoal-Mendon. Ainsi, la commission finances-personnel du 12 mars propose que la Commune participe à hauteur de 5€/mois et par agent à la mutuelle prévoyance-maintien de salaire (1800€/an) ce qui permettra aux employés de bénéficier d'une meilleure protection. Elle propose également de leur accorder 2 tickets restaurants d'un montant de 5€ chacun par semaine avec une prise en charge par la commune de 2.50€ par ticket. En prenant en compte ces éléments, ainsi que la titularisation des 2 contrats aidés aux services techniques et l'obligation de payer les animateurs saisonniers du Centre de Loisirs Sans Hébergement à l'heure la masse salariale est en hausse.

Pour la première fois, la commune devra verser une subvention d'équilibre au CCAS afin que ce dernier puisse financer ses dépenses.

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 2 352 000€. La capacité d'autofinancement 2018 est prévue à 425 000€.

Dépenses d'investissement 2018 (travaux de la Salle Emeraude, Espace intergénérationnel, Skate-Park) représentent un montant de 2 902 000€. Si tout est réalisé, un emprunt de 504 000€ sera nécessaire.

Au 31 décembre 2017, la dette par habitant était de 190€. Si cet emprunt est réalisé, elle passera à 296€ c'est-à-dire au même niveau qu'en 2015.

Budget Mouillages :

Les dépenses et recettes sont présentés

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

24- Versement d'une subvention d'équilibre au CCAS

Versement d'une subvention d'équilibre de 60 000€.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

25- Admission en non-valeur

La Trésorerie demande à ce que la commune admette en non-valeur la somme de 197€ provenant d'une taxe locale d'équipement.

Vote à l'unanimité des présents et représentés,

26- Schéma de mutualisation

La Communauté de Communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique a mené une réflexion sur la mutualisation des moyens matériels et des compétences qui existent dans les différentes communes membres ainsi que sur les projets qui pourraient être menés en commun tels que des groupements de commande.

Pour ce faire, des tarifs de mise à disposition du matériel et des agents sont proposés ainsi qu'un rapport, disponible en mairie, sur ce thème.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

27- Echange de terrain-Kergarnec

Les consorts Drian, propriétaires de la parcelle ZL n°306 (rue du Puits) souhaitent acquérir 45m² du domaine public au droit de leur propriété. Or, il s'avère que la parcelle ZL n°296 servant de place de stationnement sur la rue Prad Er Kergarnec est intégrée de fait au domaine public leur appartient.

Ainsi, les deux parcelles pourraient être échangées afin, d'accéder à la demande des consorts Drian et régulariser la situation de la parcelle ZL n°296.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

28- Le Minihiy-vente

Lors de la réunion du 20 novembre 2017, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'acquisition par la SCI Le Minihiy de 165 m² appartenant à la commune mais intégrés de fait dans leur propriété. Lors de la visite du géomètre sur place, la SCI s'est aperçue qu'un garage construit en 2013 sur la parcelle YB n°134 débordait de 6m² sur la parcelle YB n°7 appartenant à la commune mais intégrée de fait dans le domaine public.

Il convient donc de régulariser cette situation et de :

- Déclasser les 6 m² concernés ;
- De les vendre au prix de 0.50€/m² (avis des Domaines du 24 octobre 2017) soit 3€.

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

29- Révisions des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM)

Afin de tenir compte de l'évolution de l'intercommunalité, des nouveaux textes intervenus dans le domaine de l'énergie et des nouveaux besoins exprimés, le SDEM a adopté, le 14 décembre 2017 un projet de modification de ses statuts. Cette modification porte notamment sur :

- La mise à jour de la liste des compétences complémentaires et activités accessoires du Syndicat. Les compétences complémentaires proposées (éclairage public, communications électroniques, gaz, réseau de chaleur, infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides) sont optionnelles pour les collectivités membres ;
- La possibilité offerte aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat, tout en préservant le rôle des communes

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

30- Questions diverses

Le Maire aborde la question de la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire de Belz, Erdeven, Etel et Locoal-Mendon à compter du 1^{er} janvier 2019. Il explique que les élus de l'ancienne Communauté de Communes de la Ria d'Etel avait choisi le système de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) dans un souci de justice et d'équité puisqu'il était basé sur le nombre d'habitants de chaque logement. Or, la TEOM est basée sur la superficie du logement.

AQTA avait un délai de 5 ans pour harmoniser les différents systèmes existant sur son territoire. Or, il n'y a rien eu pendant 4.5 ans et les maires des 4 communes ont été réunis en début d'année. A cette réunion, AQTA a annoncé que la TEOM sera étendue aux communes de Belz, Erdeven, Etel, Locoal-Mendon.

Ce changement de régime va engendrer une augmentation d'environ 13%. Le Maire indique qu'il regrette le manque d'anticipation et de réactivité de la Communauté de Communes sur le sujet et annonce qu'il votera contre ce changement.

Le compte rendu intégral du conseil municipal et l'ensemble des tableaux et présentations sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

Erratum Agenda de poche 2018

Institut de beauté et non coiffure à domicile :
Un temps pour soi, Mme Patricia GUILLEMOTO
13 résidence Champ du Bourg 06.88.34.17.68
Tailleur de pierre :
Carrières Le Gal - M Emmanuel Le Gal –
02.97.24.61.22 – 06.03.93.52.58 -
carriereslegal.ent@orange.fr - site Arhimen - ZA de
Poulvern

Travaux salle Emeraude

Le début des travaux est prévu le lundi 14 mai

Centre de loisirs Vacances scolaires

Nouveau procédé pour les inscriptions !

Désormais les inscriptions pour les vacances se font via le portail famille Carte +. Il est possible de s'inscrire en ligne depuis le vendredi 06 avril. Attention toute inscription devra être faite au plus tard une semaine à l'avance. Soit jusqu'au jeudi 19 avril pour la semaine 1 et jusqu'au 23 avril pour la semaine 2.

Toute annulation devra être faite au plus tard 48h à l'avance. En cas d'absence non justifiée par un certificat médical ou non annulée à l'avance, celle-ci sera facturée. Il convient donc aux familles d'être vigilantes et rigoureuses sur les inscriptions faites aux différentes activités dans les délais impartis.

Pour les nouveaux arrivants ou les extérieurs, vous pouvez passer en mairie afin de créer un

dossier d'inscription pour avoir accès au portail famille.

Le service jeunesse se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires
06.75.89.75.55 / 02.97.24.51.04 clsh@locoal-mendon.fr

Fête de la musique

La fête de la musique aura lieu le vendredi 15 juin dans le bourg de Locoal-Mendon.

Si vous souhaitez faire partie de la programmation vous pouvez dès à présent vous inscrire en contactant Jean-Pierre Bayon au 06 32 71 05 92 ou par mail à salle.emeraude@locoal-mendon.fr

Troc vert

Le printemps tarde un peu à venir...
Nous attendons avec impatience les premières belles journées de soleil et de douceur. Elles viendront, c'est sûr ! Les jardinier(e)s ont des fourmis dans les mains et des idées plein la tête

En tout cas :

Le 21 avril 2018, de 10h à 13h

Sur la place du bourg, *dans la salle du bourg s'il pleut*, aura lieu

Le troc vert de printemps de Locoal-Mendon

Amenez vos plantes, graines, toutes sortes de végétaux à échanger et repartez avec plein de trouvailles et aussi depuis l'automne dernier, des livres.

Il y aura suffisamment de tables pour poser tous vos trésors. Venez passer un bon moment à partager vos astuces, vos envies.... autour d'un café, d'un thé.... Ce sont toujours des moments joyeux, plein de bonne humeur et de découvertes.

On vous attend !

Pour tout renseignement :

Hélène Cochet : helene_cochet@yahoo.fr

Jeanne Winkler : jeannewinkler@orange.fr

Soirée Morgate

Samedi 21 avril

Le comité de fêtes de Locoal organise sa traditionnelle soirée morgate à l'ancienne école St Goal. Dégustation et vente de vins de Loire à partir de 18h00. Repas servis dès 19h30, Nantillais / Morgates façon locoalaise / Crêpe dessert.

Tarif : 12€ Réservation sur place

Redadeg

Le 07 mai 2016, le bâton-témoin finissait son parcours à Locoal-Mendon. Il repartira donc cette année de la mairie pour un prologue le 1^{er} mai en direction de Pénines où il embarquera à bord d'une plate traditionnelle avec l'association d'En Arvoriz pour rejoindre le port d'Étel.

Plusieurs associations de la commune comme le bagad Roñsed-Mor, En Arvoriz, Dassn an Awèl et Ar Vammen préparent l'évènement.

Un appel est lancé à tous les volontaires pour courir, accompagner, chanter et embarquer afin de faire en sorte que ce prologue soit le plus festif possible !

A noter également que pour cette 6^{ème} édition la course repassera par Locoal-Mendon le 09 mai.

Trophée

Samedi 12 mai

Concours toute la journée, dès 10H00

Jeux bretons l'après-midi

Apéro-concert à partir de 21h00

Concert / Fest-Noz (Spontus / Fleuves / Asturians / ...)

Entrée gratuite

Rando VTT

La rando VTT, cyclo et marche organisée par le comité de jumelage aura lieu cette année le Dimanche 03 juin. Inscription de 8h00 à 9h30.

Printemps des Artistes Création d'un comité

L'édition 2019 du Printemps des Artistes de LOCOAL MENDON se déroulera du vendredi 26 après-midi au dimanche 28 avril 2019.

Cette 5^{ème} édition va prendre un nouvel essor. En effet des idées et de nombreux projets sont à l'étude. La salle Emeraude rénovée restera le point central de la manifestation. Elle fera aussi office de gare routière, car c'est de là que seront proposés au public des moyens de transport ludiques pour se rendre dans les villages où exposeront d'autres artistes.

Il est également envisagé, lors de ce week-end, de présenter une performance de Street-Art. La recherche d'un spectacle a aussi été évoquée. Enfin de nombreuses animations avec les enfants seront organisées. Un site « Printemps des Artistes » sera créé prochainement.

Pour gérer tout cela, une association va être créée. Le but principal sera de coordonner en partenariat avec la mairie l'organisation et le bon déroulement de cette manifestation.

Si vous souhaitez rejoindre ce comité, n'hésitez pas à prendre contact avec Murielle DEHOVE à la mairie ou avec Thierry ZIMMERMANN (thierry.zim@wanadoo.fr)

Apicult'Cœur

Concert de soutien au monde de l'apiculture et en solidarité à l'entreprise Morbihan-apiculture Ruyet (victime de saccages jusqu'à l'agression physique). Pour dire non à la destruction, montrons notre solidarité et construisons !

Programmation : Gilles Servat / Jimmy Pierre Trio / Dourgan / Eléanor de Toulfoën / Pascal Olivier / Frères Mahévas

Opération « parraine ma reine », rencontres autour des abeilles, autour de Florian et de nombreux apiculteurs solidaires.

Organisation : Association Soutien à Joachim
Samedi 21 Avril 2018, à la Salle Emeraude de Locoal-Mendon, à partir de 20 heures.

Entrée 5 euros

En Ria, les huîtres et moules ont la pêche !!!

Bonne nouvelle ! Comme sur d'autres secteurs du Morbihan, le classement sanitaire microbiologique pour les huîtres et les moules sur la ria d'Étel est passé de B à A, avec l'arrêté du 29 septembre 2017. Les huîtres et les moules peuvent désormais être directement consommées après récolte !

Ce changement résulte pour partie de la mise en place de **nouveaux critères de classement, plus souples** depuis janvier 2017, mais aussi avant tout d'une **amélioration des résultats de suivis de la qualité microbiologique des coquillages de la Ria**. Cette tendance à l'amélioration peut s'expliquer :

- par le fruit des efforts et démarches engagées depuis de nombreuses années à l'échelle du bassin versant pour travailler ensemble, avec tous les acteurs du territoire, à la reconquête de la qualité sanitaire des coquillages

- mais aussi, par des conditions météorologique et hydrologique particulièrement favorables depuis 2014, en termes de limitation des risques de contamination

Afin de maintenir ce classement en A pour les huîtres et les moules, qui demeure fragile, chacun d'entre nous doit ainsi rester vigilant au quotidien, pour éviter tout risque de contamination microbiologique de l'eau ! Cela peut passer par le contrôle du bon fonctionnement de son assainissement, une gestion adaptée de ses effluents d'élevage, le ramassage des déjections de ses animaux en zone urbaine ou près de l'eau... Pour rappel, vous pouvez retrouver des informations tenues à jour sur la qualité des coquillages et les règles de pêche à pied, grâce aux panneaux installés sur le littoral de la ria.



© Sonhie

⚠ Attention, pour les coques et les palourdes, le classement sanitaire est inchangé et reste en B. Ce dernier implique une cuisson recommandée pour ces coquillages avant consommation.

Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Sollicitez gratuitement le CAUE pour un conseil architectural

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE 56) met en place des permanences de conseil architectural en supplément de celles effectuées au siège, à Vannes :

- à Auray, à la Maison du Logement d'Auray Quiberon Terre Atlantique, 17, rue du Danemark, Espace Tertiaire de Porte Océane 2, deux vendredis par mois,

Tout particulier qui souhaite rencontrer un architecte du CAUE à titre gracieux, peut prendre rendez-vous au siège du CAUE en composant le 02 97 54 17 35.

Au stade de l'intention du projet de construction (neuf, extension et/ou réhabilitation), le conseil du CAUE permet d'étudier toutes les conditions de réussite d'un « projet de vie ».

La consultance architecturale : une aide à la réflexion

D'une manière générale, il s'agit d'amener le candidat à la construction à développer une approche globale liée aux aspects environnementaux et bioclimatiques du projet. En effet, ce bon sens qui prévalait autrefois (le développement durable), lorsque l'on construisait dans une région dont on connaissait bien le climat, la géographie, tend à disparaître.

Aujourd'hui l'évolution des modes de vie, la mobilité des ménages, la rapidité avec laquelle il faut saisir l'opportunité d'acquérir tel terrain, tel bien immobilier font qu'il faut rapidement décider et ... réfléchir après !

- **Conseils aux particuliers : aider, orienter, encourager**

Dans le domaine des conseils aux particuliers, le CAUE aborde tous les problèmes, toutes les questions qui touchent à l'implantation, la conception ou la construction de la maison ou le rajout d'une annexe (garage, véranda...); mais aussi à la réhabilitation de logements, à la mise en valeur du patrimoine bâti, à l'insertion du projet dans le site environnant qu'il soit rural ou urbain.

Le CAUE peut aussi apporter son aide pour les formalités administratives. Le CAUE n'est pas là pour imposer une architecture, contrôler ou établir des projets mais pour aider et encourager les particuliers dans l'élaboration de leur projet de construction. Cela va du choix du terrain à l'implantation en passant par l'optimisation du plan pour gagner des mètres carrés, à la détection d'erreurs techniques.

Le CAUE apporte également son conseil pour une coloration de façade, la construction d'un hangar artisanal ou pour faire accepter un projet plus audacieux, son rôle étant aussi de favoriser la création architecturale.

A titre d'exemples de conseils prodigués, vous pouvez consulter le site Internet du CAUE www.caue56.fr

CAUE